

XVIII^e Année

N^o 4

—o—

Avril

1915

—o—



ANNALES

des

PRETRES-ADORATEURS

et de la

LIGUE SACERDOTALE DE LA COMMUNION



NOUVELLE SERIE

ABONNEMENT:

Canada: \$1.00

Etats-Unis: \$1.25

368 MONT-ROYAL EST, MONTREAL, P. Q.

Direction de l'Œuvre

DIRECTEUR GENERAL POUR LE CANADA : R. P. Directeur,
368 Avenue Mont-Royal EST, Montréal.

Directeurs diocésains

MONTREAL : Monsieur le chanoine Jos. Savaria, curé de Lachine P. Q.
QUEBEC ; Monsieur l'abbé C. A. Collet, Barrière St-Louis, Belvédère,
Québec.

OTTAWA : Monsieur le chanoine L. N. Campeau, chancelier de l'Arche-
vêché.

CHICOUTIMI : Monsieur l'abbé F.-X. Frenette, procureur à l'Evêché
de Chicoutimi.

RIMOUSKI : Monsieur l'abbé J. Lionel Roy, professeur au Séminaire de
Rimouski.

NICOLET : Monsieur l'abbé F. A. St-Germain, Evêché de Nicolet.

ST-HYACINTHE : Monsieur l'abbé L. T. Proulx, Séminaire de St-Hya-
cinthe.

SHERBROOKE : Monsieur L'abbé J. Chs McGee, Sutton, P. Q.

TROIS-RIVIERES : Monsieur l'abbé Léon Lamothe. Précieux-Sang,
Trois-Rivières

VALLEYFIELD : Monsieur L'abbé J. S. Edmond Aubin, Collège de Val-
leyfield.

JOLIETTE : Mgr Eustache Dugas, Vicaire Général, Evêché de Joliette.

ST-BONIFACE : Mgr. Frs Az. Dugas, V. G., Archevêché de St-Boniface,
Man.

REGINA : Rév. Zéphirin Marois, Evêché de Régina, Sask.

TORONTO : Rev. A. O'Leary, St.Mary's Church, Collingwood, Ont.

KINGSTON: Rev. Archibald Hanley Archbishop's Palace, Kingston, Ont.

LONDON: Rev. Theo. Valentin, St-Joseph's Hospital, London, Ont.

HAMILTON: Very Reverend Michel J. Weidner, Hespeler, Ont.

HALIFAX: Rev. Gerald Murphy, St-Patrick's Church, Halifax.

CHARLOTTETOWN: Reverend M. Monaghan, Vernon River, Co. Queen,

P. E. I.

PETERBORO: Rev. Patrick J. Kelley St-Peter's Cathedral, Peterboro, Ont.

MONT-LAURIER: Rev. J. Eug. Limoges, Curé de la Cathédrale de
Mont-Laurier.

SAINT-JEAN: Rev. M. E. Savage, Moncton, N. B.

EDMONTON: Rev. Père L. Simard, O. M. I., Archevêché de St-Albert
Alta.

ANTIGONISH: Rev Michael Gillis, Antigonish, N. S.



Nouvelles Adhésions Episcopales au Congrès.



Ruthenian

Bishop's Residence.

Winnipeg, Man., 4 Decembris, 1914.

ADMODUM REVERENDE DOMINE,

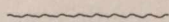
Gaudens de idea congressus nationalis Sacerdotum adoratorum Sanctissimi Sacramenti et de invitatione directa a Tua Reverentia ad me et meos, ut participemus, gratias ago pro invitatione et incitamento promittens me omnia pro possibilitate acturum secundum intentiones congressus Eucharistici et opera praeparatoria ad eum ex corde benedico.

Semper itinerans nunc demum possum respondere.

In Sanctissimo Corde

NICETAS BUDKA,

Ordinarius Ruthenorum, Canada.



Archevêché de Saint-Boniface, 20 oct. 1914.

Rév. Père A. Letellier, S. S. S.,

Supérieur.

REV. PERE,

Monseigneur l'Archevêque a reçu votre lettre du 6 oct. dernier. Il est à l'Hôpital et sur le point de partir pour le Texas. Il a besoin d'un long repos. Il me charge de vous dire que le projet

d'un congrès eucharistique national lui plaît beaucoup et qu'il ajoute bien volontiers sa bénédiction à celles que vous avez déjà reçues.

Votre tout dévoué *in Corde Jesu*,
 Albert MOREAU, ptre,
Secrétaire.



Archevêché d'Ottawa, 12 février 1915
 Révérend Père A. Letellier,
 Supérieur des Pères du T. S. Sacrement.

MON REVEREND ET CHER PERE,

Dieu soit béni de vous avoir inspiré la noble et féconde pensée d'un congrès qui groupera auprès du Dieu de l'Eucharistie, dans le cours de l'été, tous les prêtres du Canada.

C'est de cœur que j'applaudis à cette salutaire entreprise, car les bienfaits qui en résulteront pour la sanctification du clergé et pour le salut de notre peuple seront inappréciables.

L'autel, n'est-il pas le centre du monde? Sur l'autel s'offre l'Eucharistie-Sacrifice, qui glorifie le ciel et purifie la terre. A l'autel se conserve l'Eucharistie-Sacrement, nourriture vivante des hommes voyageurs ici-bas, et gage d'éternelle Rédemption.

Pendant ces jours bénis, le prêtre appréciera davantage la grâce de son sacerdoce, qui l'a consacré ministre et gardien de Jésus-Hostie. Et au sortir de ces réunions saintes, la flamme de son zèle sera renouvelée.

Si les nations se battent pour l'empire du monde, le prêtre du Christ s'appliquera à conquérir pacifiquement tous les cœurs pour y faire régner dans les splendeurs de la foi et la flamme de la divine charité, le Prince de la Paix, le Dieu de l'Eucharistie, le Roi immortel des siècles.

Je prie la Vierge-Prêtre, qui s'est associée si parfaitement au sacrifice de la croix, de bénir ces réunions eucharistiques,

afin que nos prêtres retournent vers leurs ouailles, avec une âme, plus que jamais, remplie de divin.

Inutile d'ajouter, mon révérend et cher Père, que je m'appliquerai à favoriser de tout mon pouvoir votre beau congrès.

Votre dévoué en N.-S.

✠ CHARLES HUGUES GAUTHIER

Archev. d'Ottawa.

~~~~~  
*Evêché de Sherbrooke, 19 février 1915.*

*Rév. Père A. Letellier, S. S. S.*

REVEREND PERE.,

J'ai l'honneur d'accuser réception, avec la vôtre du 30 janvier dernier, d'une copie du Bref Pontifical dont le Saint Père a bien voulu honorer le Congrès National, en projet, des Prêtres-Adorateurs.

Je me ferai un bonheur d'engager mes prêtres à se rendre au désir du Saint Père en assistant à ce Congrès en aussi grand nombre que possible. Cette invitation à mes prêtres fera l'objet d'un paragraphe de ma prochaine Circulaire à mon Clergé. Je me ferai un devoir de vous en envoyer un exemplaire.

Veillez agréer, mon Révérend Père, l'assurance de mes sentiments affectueux et tout dévoués en J. et M. Imm.,

✠ PAUL.

*Ev. de Sherbrooke.*

~~~~~  
Evêché de Sherbrooke 15 février 1915

Rév. Père A. Letellier, S.S.S.

REVEREND PERE,

Permettez que je vous présente mes félicitations pour l'excellente idée que vous avez eue en convoquant les Prêtres-Adorateurs en Congrès Eucharistique pour l'année 1915.

C'est bien le moyen le plus agréable que vous puissiez offrir aux Prêtres-Adorateurs de s'unir à vous pour remercier Dieu des vingt-cinq années de travaux entrepris et de grâces reçues depuis l'établissement au Canada d'une Œuvre si belle et si salutaire.

C'est avec un vif plaisir que je souhaite succès à ce Congrès qui attirera tant de grâces sur les Prêtres-Adorateurs, et de si nombreuses bénédictions sur votre Congrégation.

Veillez croire à l'expression de mon entier dévouement.

✠ HUBERT-OLIVIER,
Ev. d'Auréliopolis.

S. G. Monseigneur Forbes et le Congrès.

“Vous avez tous été réjouis d'apprendre qu'à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'arrivée à Montréal des Religieux du T. S. Sacrement, un Congrès des Prêtres-adorateurs aura lieu à Montréal, les 13, 14 et 15 de juillet prochain. Je ne doute pas que les prêtres du diocèse de Joliette, tous, ou à peu près, membres de l'Association voudront en bénéficier pour s'enflammer davantage d'amour et de zèle pour Jésus-Hostie. Dans ces réunions de fervents adorateurs, ils verront quels sont les meilleurs moyens à prendre pour rendre leur ministère vraiment efficace. Je vous engage donc à vous préparer à ce congrès par la prière fervente et la dévotion à Jésus-Hostie, et par une plus grande fidélité à remplir vos devoirs de pasteurs, surtout en ce qui concerne plus directement la Sainte Eucharistie.”

(Extrait d'une Circulaire à son clergé en date du 9 février 1915.)

“La Semaine Religieuse” de Montréal et le Congrès.

En présentant à Mgr l'archevêque les vœux du clergé de Montréal au premier de l'an, Mgr Georges Gauthier, évêque-auxiliaire, ainsi que nous avons eu l'occasion de le noter dans la “*Semaine*”, avait rappelé la bienveillance avec laquelle Monseigneur a accueilli dans sa ville épiscopale le futur congrès des prêtres adorateurs du Canada. Et Mgr l'Archevêque avait bien voulu lui répondre qu'en effet ces futures assises sacerdotales de la piété et du zèle lui étaient déjà chères à cause du bien pour le clergé et pour les fidèles qu'il en attendait. Je me réjouis, disait Sa Grandeur, que Montréal devienne de plus en plus la ville des congrès pieux aussi bien que celle des œuvres de charité vraiment effectives.

“*Les Annales des Prêtres-Adorateurs*” de janvier et de février nous font connaître les grandes lignes de ce futur congrès. Il aura lieu en juillet, les mardi, mercredi et jeudi de la troisième semaine (13, 14 et 15), et tout permet d'espérer que ce sera un succès. On n'a qu'à se rappeler la part considérable que les Pères du Saint-Sacrement, qui ont la direction de ce congrès des prêtres-adorateurs, ont prise au succès du Congrès Eucharistique de 1910, et à se remémorer le zèle actif autant qu'éclairé dont ces distingués religieux donnent constamment l'exemple, pour compter, en effet, sur une heureuse et pratique organisation des études et des fêtes du futur congrès de 1915.

Lès trois mille cinq cents prêtres adorateurs du Canada se feront une joie, sans aucun doute, en même temps qu'un devoir, de répondre à l'appel des excellents Pères, et la belle chapelle de l'avenue Mont-Royal, qui a déjà vu de si brillantes et de si édifiantes cérémonies, verra en juillet 1915 des jours inoubliables.

L'œuvre de l'adoration de Notre Seigneur au sacrement de l'autel, il n'est pas un prêtre et même pas un fidèle éclairé qui ne le sache, surtout après les lettres et décrets du regretté Pie X sur l'Eucharistie, est par excellence l'œuvre fondamentale et centrale du culte catholique. Mais elle est si haute en elle-même, et si mystérieuse aussi, cette très sainte Eucharistie,

que les pauvres humains n'arrivent jamais à la comprendre et à l'apprécier autant qu'ils le devraient. Il faut donc bénir ceux qui lui vouent, par état, une attention intelligente et constante. Il convient de se rapprocher d'eux, de les entendre, et, autant que possible, de les imiter. Or, mieux que personne, les Pères du Saint-Sacrement sont les amis et les apôtres de l'Eucharistie. Quiconque, dans leurs chapelles, a été témoin de leur zèle et de leur recueillement, en garde au fond de l'âme un souvenir bienfaisant autant qu'édifiant. Une fois de plus, les fêtes du congrès de 1915 en donneront une éclatante démonstration.

Son Eminence le cardinal Bégin a accepté la présidence d'honneur du congrès des prêtres adorateurs du Canada et Sa Grandeur Mgr Bruchési, en a assumé, comme il lui convenait en qualité d'évêque diocésain, la présidence effective. Le Père Letellier, supérieur de la maison de Montréal, en est le secrétaire-général et les curés du Saint-Enfant-Jésus et de Saint-Patrice, Mgr LePailleur et M. l'abbé McShane, p. s. s., sont les présidents conjoints du comité de réception.

Enfin, Sa Sainteté le pape Benoît XV, qui présidait en mars 1914 un semblable congrès pour l'Italie, à Bologne, alors sa ville archiépiscopale, a bien voulu, avec une paternelle affection accorder un Bref pontifical aux organisateurs du futur congrès et à leur œuvre. Nous nous faisons un devoir de reproduire ici la partie substantielle de ce Bref apostolique, daté du 20 décembre 1914, en attendant que nous revenions, à l'occasion, sur les détails du programme des séances du congrès de juillet 1915. (*Suit la traduction de la Lettre pontificale.*)

Tous nos lecteurs, prêtres et laïques, nous en sommes certain, feront des vœux et des prières devant Dieu pour que, selon le désir du pape le congrès de juillet 1915 soit un succès à tous les points de vue. En ces premiers jours du mois de mars, nous mettons comme tout naturellement ces prières et ces vœux sous l'égide du bon saint Joseph, l'un des patrons aimés de notre pays et le premier gardien de Jésus présent au milieu des hommes.

(*"La Semaine Religieuse"* de Montréal.)

La Dévotion au Cœur Eucharistique de Jésus

. Deux Décrets de la Sacrée Congrégation des Rites.

La Sacrée Congrégation des Rites a publié, il y a plusieurs mois, deux décrets relatifs au culte du Cœur eucharistique de Jésus. Nous voudrions, dans ces quelques notes, essayer de préciser le sens et la portée de ces deux documents désormais célèbres.

Dans le premier de ces décrets, daté du 28 mars 1914, la Sacrée Congrégation avait à répondre à la demande suivante: "Une église peut-elle être dédiée au Cœur eucharistique de Jésus, et l'image ou la statue de ce titre peut-elle être placée sur l'autel majeur?"

La question, comme on le voit, a deux parties, mais ces deux parties sont intimement liées entre elles, car si l'on veut placer sur l'autel principal d'une église une statue ou une image, cette statue ou cette image ne peut être que celle du titulaire de l'église (Cf. Decr. auth. S.R.Cong. no 2752 ad 5 et 7; no 4191 ad 3).

A la question ainsi posée, la S. Congrégation aurait pu répondre purement et simplement: *negative*; elle aurait pu renvoyer à un décret précédent (no 3876 ad 5) donné pour le diocèse de Québec et dans lequel il est dit que "l'évêque ne peut valablement assigner comme titulaire à une église nouvelle une fête qui ne se trouve ni dans le martyrologe de l'église universelle ni dans le supplément du diocèse:" c'est le cas pour le Cœur eucharistique de Jésus. La rédaction qu'elle a donné à sa réponse dit la même chose, mais elle indique de plus d'une manière au moins implicite la raison fondamentale du refus: "Que l'évêque ordinaire du lieu, dans le cas, substitue un titre liturgique tant pour l'église que pour l'image ou la statue, avec la fête correspondante qui sera célébrée à son jour propre et qui possède un office approuvé, par exemple le Saint Rédempteur, le Sacré-Cœur de Jésus, ou le Saint Sacrement...; d'après d'autres réponses de la S. Congrégation elle-même dans des cas semblables."

A la suite de cette réponse vient la remarque, ou pourrait presque dire la justification suivante: "Ces choses sont parfaitement conformes à la prescription du Souverain Pontife Pie IX du 13 janvier 1875 et au décret de la Sacrée Congrégation (Saint-Office) du 27 mai 1891."

Enfin la recommandation: "On observera en outre le décret du Saint Concile de Trente, sess. 25, relativement aux images saintes et aux statues, ainsi que la Constitution du Pape Urbain VIII du 15 mars 1642 (Décr. de la S. Cong. des Rites no 810)."

La prescription de Pie IX a pour objet de prémunir les fidèles et tout spécialement les écrivains, contre la tendance à inventer et à propager, même par la voie de la presse, de nouvelles dévotions ou des dénominations inusitées, sous prétexte de favoriser la piété, car ces innovations ne sont pas sans danger pour la foi et fournissent à nos ennemis un prétexte pour combattre la doctrine catholique et la vraie piété. (1)

La Constitution d'Urbain VIII a également pour but de rejeter tout ce qui dans le culte des images ou des statues, s'éloigne de la forme traditionnelle adoptée par l'Eglise.

Le décret du Concile de Trente tend lui aussi à réprimer les abus qui s'étaient glissés en cette matière. Il réserve à l'évêque du lieu le droit et lui impose le devoir d'examiner les nouvelles images et de les approuver, s'il les juge conformes à la tradition catholique. Dans les cas douteux ou plus difficiles, il devra prendre l'avis du métropolitain et des autres évêques réunis en concile provincial; toutefois, il ne peut, sans avoir auparavant consulté le Pontife romain, statuer quoi que ce soit de nouveau ou d'inconnu jusque-là dans l'Eglise.

Le décret du Saint-Office du 27 mai 1891 touche de plus près à notre sujet. Après avoir dit que "les nouvelles images du Sacré-Cœur de Jésus dans l'Eucharistie ne doivent pas être approuvées par le Saint-Siège "(2) et " qu'il suffit, pour alimenter la piété des fidèles, des images du Sacré-Cœur de Jésus

(1) Ce grave avertissement du Souverain Pontife avait été occasionné par la *stupidité dévotion* (*pazzesca devozione*, dit le *Monitore Ecclesiastico*, 1914 pag. 250) au Lait de la Sainte Vierge.

(2) Ces images représentaient un cœur dans une hostie. Cf. *Monitore ecclesiastico*, loc. cit.

déjà en usage et approuvées par l'Eglise", le décret ajoute: "Car le culte envers le Sacré-Cœur de Jésus dans l'Eucharistie n'est pas plus parfait que le culte envers la Sainte Eucharistie elle-même, et il n'est pas différent du culte envers le Sacré-Cœur: *cultus erga sacratissimum Cor Jesu in Eucharistia non est perfectior cultu erga ipsam Eucharistiam, neque alius a cultu erga sacratissimum Cor Jesu.*"

Tel est, avec tous les documents auxquels il se réfère, le premier décret relatif au culte du Cœur eucharistique de Jésus.

Aussitôt publié, ce décret fut l'objet de commentaires diamétralement opposés. Les uns voulurent y voir une véritable condamnation de la dévotion au Cœur eucharistique: ils péchèrent par excès; d'autres péchèrent par défaut. La Sacrée Congrégation des Rites ayant eu connaissance de certaines interprétations qui "n'étaient pas tout à fait établies sur la vérité et pouvaient facilement créer de la confusion" publia le 15 juillet, un nouveau décret (1) dans lequel, sur l'ordre du Souverain Pontife Pie X, les quatre points suivants étaient déclarés:

1o Le décret du 28 mars 1914 est de nouveau confirmé avec cette sentence: *In decisis et amplius.*

2o Le titre: "Cœur eucharistique de Jésus" peut être permis seulement pour les confréries approuvées sous ce titre; pourvu que par cette expression on entende le Sacré-Cœur de Jésus tel qu'il se trouve présent dans le Saint Sacrement de l'Eucharistie.

3o Comme ce titre n'est ni canonique ni liturgique, bien plus qu'il sent la nouveauté, il ne devra jamais être reconnu et admis dans la sainte liturgie.

4o Les confréries instituées sous ce titre, ne peuvent célébrer comme propre aucune autre fête en dehors de celle du Sacré-Cœur de Jésus avec l'Eglise universelle, ou du Saint Sacrement.

De l'examen de ces divers documents il est facile de tirer les deux conclusions suivantes:

a) Le Cœur eucharistique de Jésus n'est pas et "ne devra jamais être" objet d'un culte public dans l'Eglise.

(1) D'après le préambule du décret, on voit que la S. Congrégation vise ceux qui voulaient diminuer la force du premier document.

b) Quand au culte privé, le Saint-Siège ne le condamne pas, pourvu toutefois que lorsqu'on parle du Cœur eucharistique de Jésus on entende le Cœur du Sauveur tel qu'il est présent dans la Sainte Eucharistie.

Etudions brièvement chacune de ces deux propositions.

A. — Le Cœur eucharistique de Jésus et le Culte public de l'Eglise.

Il n'est pas nécessaire de nous étendre ici sur la distinction qui existe entre le culte public et le culte privé. Nous rappellerons seulement que ces deux expressions: culte public et culte liturgique en effet, sont absolument synonymes. La liturgie en effet, comme l'indique son nom (*leitōn*, public et *ergon*, œuvre) n'est pas autre chose que l'ensemble des prières et des cérémonies par lesquelles l'Eglise exprime à Dieu le culte officiel ou public. Dire par conséquent que telle ou telle pratique, que telle dévotion n'est pas admise dans la liturgie, qu'elle ne doit jamais y être admise, c'est évidemment l'exclure et pour toujours du culte public de l'Eglise. C'est ce que déclare la Sacrée Congrégation des Rites relativement à la dévotion au Cœur eucharistique de Jésus. Et elle le fait de deux manières: une première fois, implicitement dans le décret du mois de mars, en disant que l'évêque doit substituer à ce titre, un autre titre liturgique; une deuxième fois, dans le décret du mois de juillet en termes formels. La première réponse pouvait laisser subsister l'espérance de voir un jour cette dévotion admise dans le culte public; cet espoir ne peut plus exister après la déclaration du mois de juillet. Elle confirme le décret du mois de mars en y ajoutant la note: *in decisis et amplius*; ces mots, dans le style de la curie romaine, signifient, on le sait, que toute nouvelle demande sur le sujet en question sera immédiatement rejetée et qu'elle ne doit même pas être proposée. De plus au no 3 il est dit que ce titre "ne devra jamais être reconnu et admis dans la liturgie." Enfin les confréries du Cœur eucharistique ne peuvent célébrer comme fête patronale qu'une de ces deux solennités: le Sacré-Cœur ou la Fête-Dieu.

Si l'on objecte que ces confréries restent approuvées, nous répondons très facilement que leur existence même n'intéresse en aucune façon le culte liturgique de l'Eglise.

Il reste donc certain que la dévotion au Cœur eucharistique n'est pas maintenant et "ne devra jamais" faire partie du culte public de l'Eglise.

Pour faire ressortir encore davantage l'importance de cette décision, il ne sera pas inutile de noter deux choses. En premier lieu, que les quatre points contenus dans la déclaration du mois de juillet ont été publiés par ordre du Souverain Pontife directement renseigné; et deuxièmement que la Congrégation des Rites a pour objet propre de son activité tout ce qui regarde le culte officiel de l'Eglise, la liturgie.

De ce que la dévotion au Cœur eucharistique de Jésus n'est pas liturgique, il s'ensuit par voie de conséquence nécessaire qu'une église ne peut être dédiée sous ce vocable. En effet toute église consacrée ou solennellement bénie doit célébrer sous le rite double de première classe la fête de son titulaire. Les prêtres attachés au service de cette église sont tenus d'en réciter l'office. Mais le Cœur eucharistique de Jésus n'a ni fête propre, ni office. Il fallait donc ou bien en composer un: ce que la Congrégation n'a pas voulu faire, ou bien prendre l'office qui se rapprochait le plus du concept indiqué par l'expression: *Cœur eucharistique*, et dans ce cas, il serait demeuré vrai que le titulaire de l'Eglise n'aurait pas été célébré comme le demandent les rubriques. Nous savons bien que le Souverain Pontife accordait, le 23 juillet 1908, la permission de consacrer une église au Cœur eucharistique de Jésus; mais c'est là une exception que le législateur suprême a toujours le pouvoir de faire et qui confirme la règle contraire.

Nous venons de dire que la Congrégation des Rites n'a pas voulu composer un office en l'honneur du Cœur eucharistique et admettre ainsi cette dévotion à faire partie du culte public. Pourquoi cela ?

Il nous semble qu'on peut assigner à ce refus deux raisons principales énoncées plus ou moins explicitement au no 3 du décret de juillet:

- a) ce titre n'est pas liturgique;
- b) il est nouveau.

Nous commençons par cette seconde raison, parce qu'elle est plus facile et qu'elle est énoncée en propres termes. Le texte du décret porte les mots: "*cum ejusmodi titulus...novitatem*

sapiat.” Ces paroles doivent-elles être entendues au sens strictement théologique ? Dans ce cas elles seraient bien dures, car une doctrine, une dévotion, une pratique qui “sent la nouveauté” est une doctrine, une dévotion, une pratique qui n’est pas sans danger et dont les fidèles doivent s’éloigner. Ce que nous dirons plus loin au sujet du culte privé du Cœur eucharistique démontre clairement que les choses n’en sont point là. La formule: *novitatem sapiat*, doit donc avoir un sens moins sévère; elle veut dire, croyons-nous: comme le titre, *Cœur eucharistique de Jésus*, est nouveau, et que l’Eglise, dans sa liturgie est essentiellement traditionnelle, on ne devra jamais l’admettre à faire partie du culte liturgique. La liturgie en effet, ne l’oublions pas, repose comme la doctrine elle-même sur ces deux grands fondements; la sainte Ecriture et la tradition soit patristique soit ecclésiastique.

Mais nous avons hâte d’arriver au second motif; avouons tout de suite qu’il n’est pas exprimé par la Sacrée Congrégation, d’une manière formelle. Elle dit que le titre: *Cœur eucharistique de Jésus*, n’est ni liturgique ni canonique. Mais pourquoi n’est-il ni canonique ni liturgique ? C’est, disons-nous, parce que cette dévotion ne se distingue pas spécifiquement du culte rendu au Sacré-Cœur de Jésus; en d’autres termes, pour employer une formule théologique précise: c’est parce que la dévotion au Cœur eucharistique de Jésus n’a pas d’objet propre, distinct du culte du Sacré-Cœur. Telle est à notre avis la raison qui l’exclut du culte liturgique de l’Eglise.

Il faut distinguer, dans toute dévotion, un objet matériel et un objet formel. L’objet matériel est la personne ou la chose à laquelle nous rendons nos hommages (culte absolu ou relatif); l’objet formel est l’excellence spéciale, la raison particulière qui fait que cette personne ou cette chose est digne de notre culte.

L’objet matériel de la dévotion au Cœur eucharistique est évidemment le cœur de chair de Notre Seigneur, symbole de son amour, “ non pas séparé de l’humanité ou de la divinité du Christ, mais le cœur de chair du Verbe incarné uni au Verbe incarné.” (1)

(1) *Explication dogmatique sur le culte du Cœur eucharistique de Jésus.*
Revue: Rome, 1905, p. 8.

Le dévotion au Cœur eucharistique comme celle au Sacré-Cœur honore donc “ dans le Cœur de chair de Jésus-Christ le Verbe incarné.”

Nous nous permettons néanmoins de faire remarquer que, pour être plus précis, il faudrait assigner comme objet matériel de la dévotion au Cœur eucharistique, non pas, d'une manière générale, le Cœur de Jésus uni à son Humanité et à sa Divinité, mais ce Cœur de Notre Seigneur présent au Très Saint Sacrement.

Mais que nous considérons le Cœur de Jésus en Lui-même, au ciel, pourrions-nous dire, ou que nous le considérons dans le Saint Sacrement, il est bien évident que c'est toujours le même Cœur que nous voulons honorer. L'objet matériel de la dévotion au Cœur eucharistique ne diffère donc point de l'objet matériel de la dévotion au Sacré-Cœur.

Il ne peut d'ailleurs y avoir à ce sujet aucune difficulté ni aucune controverse. Les dévotions ne se distinguent pas entre elles par leur objet matériel, mais bien par leur objet formel. Or nous disons que la dévotion au Cœur eucharistique de Jésus ne diffère point, quant à son objet formel, de la dévotion au Sacré-Cœur; elle ne peut donc constituer un culte liturgique distinct dans l'Eglise.

Définissons d'abord, en empruntant les paroles mêmes des propagateurs du culte du Cœur eucharistique, l'objet propre de cette dévotion.

Voici comment il est déterminé par l'éminent théologien romain, auteur de l'opuscule déjà cité: *Explication dogmatique sur le culte du Cœur eucharistique de Jésus.*

“ La dévotion au Cœur eucharistique de Jésus honore dans le Cœur eucharistique, d'une manière spéciale et bien déterminée, l'amour de Jésus-Christ désirant instituer l'Eucharistie, pour rester avec nous, nous donner son corps en nourriture et son sang en breuvage, s'immoler sur l'autel d'une manière non sanglante, et fonder ainsi l'unité de l'Eglise.” (1)

“ Tandis que la dévotion au Sacré-Cœur dit le P. Garénaux, honore, sous le symbole du Cœur, toute la charité du Sauveur,

(1) *Explication dogmatique...* p. 11

d'où sont sortis, pour ainsi dire, ses bienfaits les plus précieux : « son Incarnation, sa Passion, sa Mort et son Eucharistie », la dévotion au Cœur eucharistique médite et vénère spécialement l'acte d'amour suprême nous donnant l'Eucharistie. La première, en adorant le Cœur de Jésus, honore son amour en tant qu'inspirateur de toute la vie et de toutes les œuvres du Rédempteur; la seconde, faisant abstraction de tout le reste, pour ne considérer la charité de Jésus que dans l'œuvre d'amour par excellence, c'est-à-dire l'Eucharistie, rend ses hommages à cet acte de charité auquel nous sommes redevables de l'institution du Saint-Sacrement, de la présence réelle et permanente de Jésus-Christ au Tabernacle, de son immolation au Saint Sacrifice de la Messe, de sa donation ineffable à chaque homme par la Communion." (1)

La *Raccolta*, ou recueil officiel des prières indulgenciées par le Saint-Siège dit à son tour : " Le culte envers le Cœur eucharistique de Jésus ne doit pas s'entendre comme s'il était en substance différent du culte que l'Eglise professe pour son Sacré-Cœur; seulement il prend comme objet spécial de vénération, d'amour, de reconnaissance et de réciprocité, l'acte de suprême dilection par lequel le Cœur très aimant de Jésus institua l'adorable Sacrement de l'Eucharistie et demeure avec nous jusqu'à la fin des temps."

Enfin, dans le Bref instituant en Archiconfrérie l'Association du Cœur eucharistique établie à Rome dans l'église de Saint Joachim, il est dit que cette confrérie a pour but " d'honorer par des témoignages spéciaux de vénération, d'amour, de reconnaissance et de respect l'acte de la suprême dilection par lequel notre Rédempteur, répandant toutes les richesses de son Cœur, a institué l'adorable Sacrement de l'Eucharistie afin de rester avec nous jusqu'à la fin des siècles."

Voilà donc bien nettement précisé l'objet de la dévotion au Cœur eucharistique: honorer le Cœur de Jésus instituant l'Eucharistie.

(1) *La dévotion au Cœur eucharistique de Jésus* par le R. P. Maximilien Garénaux, de la Cong. du T. S. Rédempteur. Livre II, chap. II.

SUJET D'ADORATION

La Sainte Messe, son Excellence, sa place dans la vie du Prêtre.

I. — Adoration.

Il n'est rien de plus grand ici-bas que le sacrifice, parce qu'il est l'acte parfait de la vertu de Religion.

Dieu, en effet, a tout créé pour sa gloire, *omnia propter semet-ipsam operatus est Dominus*, et particulièrement l'homme qu'il a doué d'une intelligence capable de le connaître, d'un cœur capable de l'aimer, et d'une volonté qui pût librement confesser sa dépendance et la souveraineté de son Créateur. Aussi, les devoirs de l'homme envers Dieu sont-ils essentiels et primordiaux; ils s'expriment par le culte qui considère l'infinie majesté de Dieu, lequel étant tout à la fois notre premier principe et notre dernière fin, est celui dont nous tenons tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes, et de la libéralité duquel nous devons attendre tout ce dont nous avons besoin. Le culte lui soumet notre esprit, notre cœur, notre volonté, toute notre personne dans l'adoration, l'action de grâces et la prière, et, aussi dans le repentir et la réparation, parce que nous sommes des pécheurs. Mais c'est le sacrifice, le sacrifice proprement dit, qui traduit le plus parfaitement tous ces sentiments et qui exprime adéquatement tous ces devoirs.

D'ailleurs, la valeur du sacrifice se mesure à la dignité de la victime et à la sainteté du prêtre qui l'offre. Et c'est pourquoi il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais qu'un sacrifice glorieux à Dieu: c'est celui du Verbe Incarné, de notre divin Sauveur

Jésus-Christ; tous les sacrifices qui l'ont précédé n'ont été agréés de Dieu qu'en tant qu'ils annonçaient et préfiguraient la divine Victime, et, selon la pensée d'un pieux auteur, Dieu ne les a tant multipliés dans l'ancienne Loi que pour mieux faire entendre qu'aucun d'eux n'était suffisant par lui-même. Dans ce sacrifice parfait, Jésus remplit à la fois la fonction de prêtre et celle de Victime; c'est une hostie de valeur infinie qui est offerte, puisque c'est la nature humaine, assumée par le Verbe divin en unité de personne; et le prêtre qui l'offre est de tous points agréable à Dieu, puisque c'est celui dont le Père a dit: "Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances: *Hic est Filius meus dilectus in quo mihi bene complacui*"(1). Aussi le sacrifice de la croix est-il infiniment glorieux à Dieu et rend-il à ses perfections adorables un hommage qui leur est vraiment proportionné, adéquat, en même temps qu'il lui apporte, en tant que satisfactoire, une réparation surabondante. C'est pourquoi ce sacrifice auguste résume toute la religion du ciel et de la terre et remplit l'histoire du monde. Annoncé dès le commencement des temps à Adam pécheur, promis aux patriarches, prédit par les prophètes attendu par les justes, figuré par les rites mystérieux de l'ancienne Alliance, il s'offre enfin dans la plénitude des temps sur le Calvaire, par l'immolation sanglante de Notre Seigneur Jésus-Christ sur la Croix.

Eh bien! on peut dire aussi de ce sacrifice, relativement à Notre Seigneur, qu'il est le point culminant de sa vie, le centre et le terme de tous ses mystères. Selon la belle pensée de saint Grégoire de Nysse, citée par Thomassin, tandis que nous mourons, nous, parce que nous sommes nés, Jésus-Christ, lui, est né tout exprès pour mourir: *ut scite philosophatur Gregorius Nyssenus, nos quidem morimur quia nascimur, at Christus natus est ut moreretur* (2). Sa vie terrestre est la préparation de sa mort, de son sacrifice; il l'a sans cesse en perspective; il s'y porte par toutes les aspirations de son âme: c'est un baptême dont il désire être baptisé: *Baptismo habeo baptizari et*

(1) Matth. XVII, 5.

(2) Thomas, *De Incarn.*, lib. X, cap. VIII, No 6.

quomodo coarctor usque dum perficiatur, un calice auquel il lui tarde de porter ses lèvres: *calicem quem dedit mihi Pater, non bibam?* une pâque après laquelle il soupire: *desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum*. Et quand son austère mission de victime et de sacrificateur est achevée, quand il a, sur le Calvaire, rempli toutes les exigences de la divine justice, il se rend, d'un mot, le témoignage d'avoir été l'ouvrier parfait de la grande œuvre pour laquelle il est venu en ce monde: *Consummatum est*, écho raccourci, puisque ses dernières forces l'abandonnent, de ce qu'il a dit la veille, devant ses apôtres: *Opus consummavi quod dedisti mihi ut faciam*.

Adorons du plus profond de notre cœur notre divin Sauveur Jésus, venu ici-bas pour offrir à la divine majesté le sacrifice parfait, et n'ayant vécu que de ce sacrifice et pour ce sacrifice, durant sa vie mortelle, comme il ne vit dans l'Eucharistie que pour le perpétuer.

II. — Action de grâces.

La durée du sacrifice de Jésus ne pouvait être limitée aux quelques heures durant lesquelles le divin Rédempteur demeure attaché à l'instrument de son supplice. L'immolation de l'adorable victime se poursuit ici-bas à travers les siècles par l'Eucharistie et elle se continuera pendant toute l'éternité, dans la gloire, sur cet autel sacré que le bien-aimé disciple put autrefois contempler dans son extase de Pathmos, et où il aperçut l'Agneau immolé pour notre Rédemption: *Et vidi et ecce in medio seniorum Agnum tanquam occisum...* (1). Quelle peut bien être, parallèlement à l'immolation mystique de l'Eucharistie, l'immolation glorifiée du ciel? Nous ne le saurons jamais ici-bas, nous ne nous en ferons pas même une idée approximative. Ce qui est hors de doute, c'est que l'immolation, toute transfigurée qu'elle doive être, persistera dans les siècles des siècles.

(1) Apoc. V, 6.

Ici-bas, nous le savons, Notre Seigneur Jésus-Christ, à la dernière Cène, anticipant sur l'immolation tangible et visible du lendemain, s'est constitué par le mode sacramentel de sa présence réelle sous les espèces du pain et du vin, à l'état de victime. Il a créé un sacrifice proprement dit, substantiellement identique à celui de la croix, n'en différant que par les conditions extérieures où il se produit; c'est-à-dire que le sacrifice de Jésus, tout en conservant son unité, s'étend, se dilate, se multiplie, pour ainsi dire, à l'infini, et nous voyons se réaliser sous nos yeux la parole prophétique que Dieu a mise sur les lèvres du prophète Malachie: Depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, mon nom est grand parmi les nations, et dans tous les lieux on m'offre un sacrifice et une oblation pure: *Ab ortu solis usque ad occasum, magnum est nomen meum in gentibus, et in omni loco sacrificatur et offertur nomini meo oblatio munda.* (1)

Ainsi l'autel, c'est le Calvaire continué, perpétué jusqu'à la fin des siècles; le sacrifice qui y est offert est le même que celui de la Croix, car c'est la même Victime, c'est le même sacrificeur: *Una eademque hostia, idem nunc offerens sacerdotum ministerio qui seipsum tunc cruce obtulit, sola offerendi ratione diversa* (2).

Si donc le sacrifice de la Croix est ce qu'il y a eu et ce qu'il y aura jamais de plus grand au ciel et sur la terre, nous devons le dire aussi du sacrifice de l'autel; c'est l'enseignement précis et formel du Concile de Trente: *Necessarium fatemur, nullum aliud opus adeo sanctum et divinum tractare posse quam hoc tremendum mysterium* (3). Et dès lors, puisque la sainte Messe est ce qu'il y a de plus grand ici-bas, elle doit tenir dans notre vie la place prépondérante; elle est bien la fonction principale de notre ministère; c'est, avant tout, pour célébrer le saint sacrifice que nous avons reçu le caractère sacerdotal, et l'évêque consécréteur ne faisait que traduire l'ordre essentiel des choses

(1) Malach. I, 11.

(2) Conc. Trid., Sess. XXII, cap. 2.

(3) Id., ibid.

quand il nous disait: *Accipe potestatem offerendi sacrificium Deo, missasque celebrandi tam pro vivis quam pro defunctis* (2)

Rendons grâces à notre divin Sauveur Jésus, de nous avoir choisis entre tant d'autres pour un si redoutable et glorieux ministère. En toute vérité, par la célébration de la messe, nous sommes associés à la fonction de Jésus Souverain Prêtre, nous coopérons à son immolation, nous sommes prêtres et sacrificeurs avec Lui et pour Lui, par un écoulement de son sacerdoce essentiel; nous faisons, quand nous célébrons, ce que la Très Sainte Vierge faisait au Calvaire, quand, debout au pied de la Croix, elle offrait Jésus à son Père, en sacrifice de louange et d'expiation: *Magna dignitas, mira potestas, excelsum et expavendum officium*

III. — Réparation.

En remontant, par la pensée, le cours des années, il n'est pas un de nous qui ne pourrait affirmer que, dans la perspective aimée du sacerdoce, ce qui a le plus séduit et enthousiasmé son enfance, son adolescence, ce qui l'a soutenu dans les laborieuses années de la formation cléricale, ç'a été la pensée et l'espoir de monter un jour au saint autel: *Introibo ad altare Dei*, tant il est naturel de synthétiser toute la vie du prêtre dans cet acte auguste et incomparable du saint Sacrifice. Que le prêtre nous apparaissait grand dans cette fonction sacrée, et que les années qui nous séparaient de cet ineffable bonheur nous paraissaient lentes à couler! Rappelons-nous les enivrements, les émotions si puissantes et tout à la fois si attendries de notre première messe! Ne nous semblait-il pas, à ce moment béni, que nous avions quitté la terre, que nous n'avions et n'aurions plus jamais rien de commun avec ses intérêts, ses passions, ses convoitises, ses ambitions?

Eh bien! en cette heure de méditation au pied de la divine Victime qui se donne si entièrement à nous, qui est vraiment dès ici-bas notre part d'héritage, demandons-nous ce que sont devenus, dans notre vie habituelle, ces élans, cette fierté sainte,

(3) Pontific. rom.

cette conception surnaturelle de la grandeur incomparable de notre ministère de l'autel. L'étude, la prière, la piété auraient dû développer chaque jour ce don primitif de la ferveur et du saint enthousiasme; hélas! pouvons-nous même nous dire que nous avons su, du moins, le garder intact? La routine, l'accoutumance n'ont-elles pas produit en nous leur effet néfaste? Nous montons au saint autel chaque jour. Nous nous plaignons que rien ne vienne exciter notre ferveur. Notre église peut-être est pauvre, personne ou presque personne, au moins sur semaine, n'y vient. Nous sommes seuls au pied du Tabernacle... Eh! qu'importe ces conditions matérielles peu satisfaisantes? Touchent-elles si peu que ce soit à la réalité des grandes choses qui s'accomplissent? Non! nous ne sommes jamais seuls. Nous sommes entourés de tous les croyants, prêtres ou laïques, qui, dans le monde entier, ce jour-même, participent à l'Eucharistie. C'est devant l'assistance invisible de tous les croyants et de tous les élus que nous montons au saint autel... Ah! si notre conscience nous dit que nous sommes déçus de notre ancienne ferveur, humiliions-nous au pied de Celui qui a tant fait pour nous, demandons-Lui pardon et prenons la ferme résolution de nous retremper dans la méditation, le recueillement habituel et la prière.

IV. — Prière.

Que pouvons-nous demander au Cœur adorable de Jésus, comme conclusion de cette méditation, si ce n'est d'augmenter notre foi: *Domine Jesu, adauge nobis fidem* (1)? "Jésus qui nous avez faits prêtres, et prêtres surtout pour qu'avec vous nous fussions des créateurs d'Eucharistie où se résume la religion nouvelle, ne permettez pas que notre foi faiblisse et languisse sous l'empire désolant des accoutumances de chaque jour. Au moins que ce sommet de notre vocation et de notre dignité sacerdotale brille dans notre vie d'un pur éclat! Qu'il en descende et qu'il en rayonne sur nos pensées, sur nos désirs, sur nos œuvres, des clartés toujours plus pénétrantes et plus saintes." (2)

(1) Luc, XVII 51.

(2) Abbé Plames, *Le Prêtre*, I. 288.

Triduum Eucharistique

DEUXIEME INSTRUCTION

Le Don de la Communion.

“ Si scires donum Dei!

Si tu connaissais le don de Dieu!”

(Joan. IV, 10.)

Ces paroles de désir, de regret et presque de reproche, Jésus les adressait un jour à la femme de Samarie qu'il avait rencontrée sur sa route, auprès du puits de Jacob. Vous savez, mes frères, dans quelle circonstance eut lieu cette rencontre, à quel sublime entretien elle donna lieu et de quel succès apostolique elle fut couronnée. La page qui nous relate tout au long cet incident du ministère de Jésus en Samarie est, sans conteste, l'une des plus touchantes, des plus radieusement belles de tout l'Évangile. Il n'entre pas dans mon sujet de vous la commenter aujourd'hui et de vous dire les ineffables industries mises en œuvre par le Sauveur pour conquérir cette âme pécheresse qu'il est venu rencontrer sur les bords d'un puits.

De tout ce sublime entretien de Jésus avec la Samaritaine, je ne veux retenir qu'une parole, la principale peut-être, celle qui, en trahissant l'ardente préoccupation du Sauveur et en provoquant l'attention de cette femme, devait décider de son sort: *“ Si tu savais le don de Dieu et quel est celui qui te parle! ”*

Quel est ce don de Dieu auquel Jésus fait allusion?... Ah! ce don de Dieu au monde, c'est, à n'en pas douter, Jésus lui-même, le Verbe incarné, venu ici-bas pour apporter la vie aux hommes: *“ Veni ut vitam habeant! ”* Ce nom de don, c'est son titre à Jésus; c'est aussi son histoire: De Bethléem à Nazareth, de

Nazareth à Jérusalem, de Jérusalem au Calvaire, il est *le don de Dieu*, il est Dieu qui se donne.

Cependant, il est un don plus plein, plus complet, plus durable de Dieu aux hommes que celui de l'Incarnation: c'est le don ineffable de l'Eucharistie, le don du Cénacle. Transportez-vous par la pensée à cette heure solennelle et à ce Cénacle évangélique, témoins du don de Jésus.

Un père étendu sur sa couche de douleur et prêt à quitter ce monde, rassemble autour de lui ses chers enfants, les presse sur son cœur, leur fait ses dernières recommandations et, se faisant apporter ce qu'il a de plus précieux: " Prenez, leur dit-il, prenez ce dernier gage de ma tendresse et gardez-le en souvenir de moi!"

Le divin Sauveur va, lui aussi, quitter la terre; pour la dernière fois il est au milieu de ses apôtres bien-aimés; demain il va mourir, en versant son sang pour ses enfants. Mais que va-t-il leur laisser, quel legs suprême va-t-il leur faire, lui qui n'a pas même eu une pierre où reposer sa tête et qui, né dans une crèche, va mourir sur le grabat de la croix?... Ah! chrétiens, recueillez-vous religieusement et soyez attentifs à l'acte solennel qui va se passer.

" Mes amis, mes chers petits enfants, dit Jésus à ses apôtres, voici que je vais vous quitter; vous savez combien je vous ai aimés durant ma vie; je vais mourir et remonter vers mon Père et pourtant je ne puis vous laisser ainsi orphelins sans un don de ma suprême tendresse. Je n'ai rien, ou plutôt, la seule chose qui me reste, je vous la livre: **tenez**, voici mon Corps, voici mon Sang, que je vous abandonne sous la forme de nourriture et de breuvage; prenez et mangez; prenez et buvez, c'est à vous pour jamais. Voilà mon legs suprême: *in finem dilexit!*"

O Eucharistie! O merveille inouïe! O testament d'amour! O don suprême d'un Dieu à ses enfants!... C'est ce don que vous entrevoyiez déjà, ô Jésus, tandis que vous parliez à la Samaritaine et que vous lui disiez: " Femme, si tu savais le don de Dieu, si tu pouvais, perçant les voiles de mon humanité, découvrir le mystère de ma divinité, avec quelle ardeur tombant à mes pieds, tu me demanderais une parcelle de ce don".

Laissez-nous donc, nous aussi, ô Sauveur, percer les voiles eucharistiques et découvrir dans ce don suprême de votre amour les trésors inestimables qui y sont renfermés, afin que l'appréciant à sa juste valeur, nos âmes sentent naître en elles une faim insatiable et une soif inépuisable de ce don de Dieu que vous révéliez à la femme de Samarie!

La grandeur et l'excellence d'un don se tire surtout de deux choses des biens qu'il renferme et qu'il livre, et de la façon dont il est fait, c'est-à-dire des qualités qu'il revêt. — Grandeur et perfection du don de l'Eucharistie: voilà aussi, chrétiens, ce que j'ai à traiter devant vous. Je voudrais vous faire voir les trésors inestimables renfermés dans ce mystère et livrés à vos âmes dans la bénie communion.

I

Grandeur et Prix du Don de la Communion.

L'excellence du don de l'Eucharistie se tire d'abord des biens qu'il nous livre, et qui sont, sans contestation possible, le plus précieux des dons que Dieu ait jamais faits à l'humanité.

Nous constatons, en effet, dans l'économie des bienfaits divins, une gradation merveilleuse qui, allant toujours en se perfectionnant, n'atteindra son épanouissement complet que dans le don de la gloire.

C'est d'abord, au commencement, le don des biens de la nature. Dieu a investi l'homme de la souveraineté sur toute la création, il l'en a constitué le roi; roi obéi et respecté, s'il fût demeuré fidèle; roi déchu et souvent méconnu, depuis sa prévarication; mais roi quand même, auquel sont livrés tous les trésors cachés de la nature et au service duquel doivent concourir toutes les créatures. Qui nous dira déjà la valeur de ce premier don? Pour l'apprécier dignement, il faudrait comprendre ce qu'implique d'amour l'acte par lequel Dieu nous crée et nous conserve l'être, et la bonté avec laquelle il met à notre disposition toute la nature.

Mais que sont ces dons naturels à côté du don que Dieu fait à l'homme quand il ouvre devant lui l'ordre surnaturel, quand par *la grâce*, il lui confère la participation à sa nature divine

et lui donne droit à l'éternelle béatitude? C'est bien en se voyant ainsi élevé à la dignité de Fils de Dieu que l'homme peut s'écrier: "Vraiment, Seigneur, vous faites la part trop belle à vos amis: *Nimis honorati sunt amici tui, Deus!*"

C'était déjà infiniment plus que la créature ne pouvait espérer: ce n'était pas assez néanmoins pour l'amour infini de Dieu. Après avoir donné à l'homme les biens naturels et surnaturels, Dieu daigna se donner lui-même. Il vint en personne parmi les hommes; et voyez comme, à peine paru, il se donne! Regardez-le petit enfant dans les bras de sa mère; regardez-le, plus tard, nous donnant ses pensées, ses paroles, ses enseignements, ses exemples, ses fatigues, son temps, les trésors de sa sagesse, de sa puissance, de sa bonté, de ses mérites! — Regardez-le surtout, alors qu'il a tout donné, sacrifiant sa vie même sur l'autel de la croix! — Ah! vraiment notre Dieu incarné s'est bien livré à sa créature, et saint Paul avait raison de s'écrier dans un transport de reconnaissance: " Il m'a aimé et s'est livré tout entier pour moi! " Désormais, le don suprême était dit, et il n'y avait plus qu'à remercier et louer éternellement le Dieu ainsi donné et livré à sa créature!

Détrompez-vous, mes frères, tout n'était pas fini dans l'économie des divines libéralités, et le don le plus excellent restait encore à faire, celui dont l'évangéliste a pu dire qu'il marquait l'apogée des communications de Dieu à l'homme: "*In finem dilexit!*"

Ce don, nous le disions en commençant, c'est celui de la Cène; c'est celui que nous fit Jésus-Christ quand, prenant entre ses mains un peu de pain et un peu de vin, il dit à ses apôtres: " Prenez et mangez, prenez et buvez: voici mon Corps, voici mon Sang! " Ici, Dieu va jusqu'au dernier degré du don; jusqu'aux extrêmes limites de la libéralité, car ce qu'il nous livre en pleine possession, c'est tout lui-même enfin, son Corps, son Sang, son âme, sa divinité, Mais ceci mérite plus ample considération et il est bon, pour les mieux apprécier, de faire l'inventaire de ces incomparables trésors renfermés dans le don de la communion.

1o Jésus-Christ nous livre son *Corps* sacré: corps véritable comme le nôtre, corps chef-d'œuvre de la création, formé par

Dieu même dans le sein de la Vierge très pure et revêtu de tous les charmes de l'humanité. Il est là, tout entier, avec la plénitude de ses membres et de ses organes, bien que réduit à un état tout immatériel. Oui, il est là, ce corps que Marie nourrit de son lait et couvrit de ses baisers; il est là ce corps au front si majestueux qui imposait le respect aux foules, dont les yeux si doux attiraient les cœurs, dont les lèvres distillaient la grâce et versaient à flots les paroles de vérité et d'amour. Il est là, celui dont les mains se levaient sur la tête des enfants pour les bénir, sur les malades pour les guérir, celui dont les pieds, arrosés par les larmes de Madeleine, ont couru après les pécheurs; celui dont le Cœur tressaillait de pitié sur la misère des foules. Il est là, ce corps sacré qui a été défiguré par les mauvais traitements de la passion et transfiguré par la gloire du Thabor et de la Résurrection. Oui, avec toutes ses amabilités, tous ses attraits, toutes ses splendeurs, avec les stigmates sacrés de sa victoire, il est là, dans l'Hostie, et il se donne dans la communion, le Corps de Jésus: "*Ave verum Corpus!*"

(A suivre.)

La Vie intérieure par l'Eucharistie et la Fécondité de l'Apostolat.

Nous extrayons les lignes suivantes d'un petit livre intitulé: *L'Âme de tout apostolat*. Ce livre devrait être entre les mains de tous les prêtres. afin de leur apprendre combien il est nécessaire d'être un homme intérieur pour être un véritable apôtre. On peut se le procurer en s'adressant au Bureau des Œuvres Eucharistiques. Prix: 40 cts franco.

Le but de l'Incarnation et dès lors de tout apostolat est de diviniser l'humanité. *Christus incarnatus est ut homo fieret deus.* (1) *Unigenitus Dei Filius suæ divinitatis volens nos esse participes deos faceret, naturam nostram assumpsit, ut homines deos faceret, factus homo* (2). Or, c'est dans l'Eucharistie, ce

(1) *St Augustin.*

(2) *St Thomas, office de la Fête-Dieu.*

n'est pas assez dire, c'est dans la Vie Eucharistique, c'est-à-dire dans la vie intérieure, solide, alimentée au banquet divin, que l'apôtre s'assimile la vie divine, La parole du Maître est là péremptoire, ne laissant prise à aucune équivoque: *Nisi manducaveritis carnem Filii hominis et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis* (1). La vie eucharistique, c'est la vie de Notre Seigneur en nous, non seulement par l'indispensable état de grâce, mais par une surabondance de son action. *Veni ut vitam habeant et abundantius habeant* (2). Si l'apôtre doit surabonder de vie divine pour la répandre dans les fidèles, et s'il n'en trouve la source que dans l'Eucharistie, comment dès lors supposer l'efficacité des œuvres sans l'action de l'Eucharistie sur ceux qui directement ou indirectement doivent être les dispensateurs de cette vie par ces œuvres.

Impossible de méditer sur les conséquences du dogme de la présence réelle, du sacrifice de l'autel, de la communion, sans être amené à conclure que Notre Seigneur a voulu instituer ce Sacrement pour en faire le foyer de toute activité, de tout dévouement, de tout apostolat vraiment utile à l'Eglise. Si toute la Rédemption gravite autour du Calvaire, toutes les grâces de ce mystère découlent de l'Autel. Et l'ouvrier de la parole évangélique qui ne vit pas de l'Autel n'a qu'une parole morte, une parole qui ne sauve pas, parce qu'elle émane d'un cœur qui n'est pas assez imprégné du Sang Rédempteur.

Ce n'est pas sans un profond dessein, que Notre Seigneur, aussitôt après la Cène, développe avec insistance et précision, par la parabole du cep de vigne, l'inutilité de l'action qui ne sera pas animée par l'esprit intérieur: *Sicut palmes non potest ferre fructum a semetipso, sic nec vos nisi in me manseritis* (3). Mais aussitôt il indique de quelle valeur sera l'action exercée par l'apôtre vivant de la vie intérieure, de la vie eucharistique! *Qui manet in me et ego in eo, hic fert fructum multum* (4). *Hic*, mais celui-là seul, Dieu n'agit puissamment que par lui.

(1) Joan. VI, 54.

(2) Joan. X, 10.

(3) Joan. XV, 4.

(4) Joan. XV, 5.

C'est que, dit saint Athanase, "nous sommes fait dieu par la chair du Christ." Quand le prédicateur, le catéchiste conserve en lui la chaleur du Sang divin, quand son cœur est embrasé par le feu qui consume le Cœur de Jésus Eucharistique, combien sa parole est alors vivante, ardente, enflammée!

Qu'il s'agisse du démon habile à retenir les âmes dans l'ignorance, ou de l'esprit superbe et impur qui cherche à les griser d'orgueil ou à les noyer dans la boue, l'Eucharistie, vie du véritable prêtre, fait sentir son action à nulle autre semblable contre l'ennemi du salut.

Par l'Eucharistie se perfectionne l'amour. Ce mémorial vivant de la Passion ranime dans l'apôtre le feu divin dès qu'il tend à s'éteindre. Il lui fait revivre Gethsémani, le Prétoire, le Calvaire, et lui donne la science de la douleur et de l'humiliation. L'ouvrier apostolique parle aux affligés une langue capable de les faire participer aux consolations puisées à cette sublime école.

Il parle le langage des vertus dont Jésus est l'exemplaire, parce que chacune de ses paroles est comme une goutte de sang eucharistique jeté sur les âmes. Sans ce reflet de la vie eucharistique, la parole de l'homme d'œuvre ne produira qu'un entraînement sans lendemain. Seules les facultés secondaires pourront être ébranlées et les abords de la place occupés. Mais la citadelle, c'est-à-dire le cœur, la volonté, restera imprenable le plus souvent.

Au degré de vie eucharistique acquis par une âme, correspond presque invariablement la fécondité de son apostolat. La marque en effet d'un apostolat efficace, c'est d'arriver à donner aux âmes la soif de participer fréquemment et pratiquement au banquet divin. Et pareil résultat n'est obtenu que dans la mesure où l'apôtre lui-même vit véritablement de Jésus-Hostie.

Semblable à saint Thomas plongeant sa tête dans le tabernacle pour découvrir la solution d'une difficulté, l'apôtre, lui aussi, va tout confier à l'Hôte divin, et son action sur les âmes est la mise en œuvre de ses confidences à l'Auteur de la vie.

Notre admirable Pontife et Père Pie X, le Pape de la communion fréquente, est aussi le Pape de la vie intérieure. *Instaurare omnia in Christo* a été sa première parole aux hommes d'œuvres surtout. C'est le programme d'un apôtre qui vit de l'Eucharistie et ne voit le succès dans l'Eglise que dans la proportion des progrès que font les âmes dans la vie eucharistique.

Œuvres de ce temps, multiples et pourtant si souvent stériles, pourquoi n'avez-vous pas régénéré la société ? Avouons-le encore, on vous compte en bien plus grand nombre qu'aux siècles précédents, et pourtant vous n'avez pas empêché l'impiété de ravager dans des proportions effrayantes, le champ du père de famille. Pourquoi ? Parce que vous n'êtes pas suffisamment entées sur la *vie* intérieure, sur la *vie* eucharistique, sur la *vie* liturgique bien comprise. Les hommes d'œuvres qui vous dirigent ont pu rayonner de logique, de talent et même d'une certaine piété, ils ont pu arriver à jeter des flots de lumière et à faire adopter quelques pratiques de dévotion : résultats certes déjà appréciables. Mais faute de *puiser* assez à la source de la *vie*, ils n'ont pu communiquer cette chaleur qui détermine les volontés. En vain auraient-ils voulu faire naître ces dévouements obscurs mais irrésistibles, ces ferments *actifs* des collectivités, ces foyers d'attraction surnaturelle que rien ne peut remplacer et qui, sans bruit mais sans relâche, communiquent l'incendie autour d'eux et pénètrent lentement mais sûrement toutes les classes de personnes qu'ils peuvent atteindre.

A la contagion du mal des siècles précédents, il suffisait, pour préserver les âmes, d'opposer une piété ordinaire ; au virus actuel d'une violence centuplée, inoculé par les appâts du monde, il faut un sérum vivifiant bien plus énergique. Faute de laboratoires, capables de produire des contre-poisons efficaces, ou bien les œuvres se sont bornées à procurer la ferveur de sentiment, grands élans presque aussi vite éteints qu'allumés, ou bien elles n'ont pu atteindre que d'infimes minorités. Séminaires et noviciats n'ont pas donné des essaims de prêtres, de religieux et de religieuses assez enivrés du vin Eucharistique. Aussi le feu, qui par ces âmes choisies devait se

répandre sur les pieux laïcs dévoués aux œuvres, est resté latent. On a donné sans doute à l'Eglise des apôtres pieux. On ne lui a donné que très rarement des ouvriers évangéliques ayant de par leur vie Eucharistique cette piété intrécale de garde du cœur et de zèle, ardente, active, généreuse et pratique qui s'appelle la vie intérieure.

Ouvriers évangéliques, nous qui déplorons ces tristes résultats, que ne sommes-nous allés à cette école où le Verbe enseigne les prédicateurs! Que n'avons-nous puisé dans le cœur à cœur avec le Dieu de l'Eucharistie, la parole de vie! Dieu n'a pas parlé par notre bouche. C'était fatal. Cessons de nous étonner que notre parole humaine soit restée stérile.

Nous ne sommes pas apparus aux âmes comme un reflet de Dieu et de sa vie dans son Eglise. Pour que le peuple crût en nous, il eût fallu que brillât autour de notre front quelque chose de l'auréole qui illuminait Moïse, lorsque descendant du Sinaï il revenait vers les Israélites. Cette auréole était aux yeux des Hébreux un témoignage de l'intimité du représentant avec Celui qui l'envoyait. Il eût fallu pour notre mission que nous apparussions non seulement en hommes probes et convaincus, mais qu'un rayon de l'Eucharistie laissât deviner au peuple le Dieu vivant auquel rien ne résiste. Rhéteurs, tribuns, conférenciers, catéchistes, professeurs, nous n'avons réussi qu'imparfaitement, parce que nous n'avons pas reflété l'intimité divine.

Apôtres qui nous lamentons sur les insuccès de nos œuvres, nous qui savions pourtant qu'en dernière analyse l'homme n'est ordinairement mû que par le désir d'être heureux, demandons-nous si les hommes ont perçu en nous ce rayonnement du bonheur éternel et infini de Dieu que nous eût donné l'union avec Celui qui caché au Tabernacle est cependant la Joie de la Cour céleste

Le Maître, Lui, n'oubliait pas cette nourriture de joie indispensable à ses apôtres. *Hæc locutus sum vobis ut gaudium meum sit in vobis et gaudium vestrum impleatur* (1), dit-il aussitôt après la Cène, pour rappeler à quel point l'Eucharistie sera la source de toutes les grandes allégresses d'ici-bas.

(1) Joan XV, 11.

Ministres du Seigneur pour qui le tabernacle fut muet, la pierre de la consécration froide, l'Hostie mémorial respecté mais presque inerte, nous avons dû laisser les âmes dans leurs voies mauvaises. Comment aurions-nous pu les faire sortir de la fange de leurs plaisirs défendus ? Nous avons parlé cependant des joies de la religion et de la bonne conscience. Mais parce que nous n'avons pas su nous désaltérer assez aux eaux vives de l'Agneau, nous n'avons pu que bégayer en parlant de ces joies ineffables dont le désir aurait plus efficacement que nos paroles foudroyantes sur l'enfer, brisé les chaînes de la triple concupiscence. En Dieu qui est tout Amour, les âmes ont surtout vu par nous le législateur austère et le juge aussi inexorable dans ses arrêts que rigoureux dans ses châtimens. Nos lèvres n'ont pas su parler le langage du Cœur de Celui qui aime les hommes, parce que nos entretiens avec ce Cœur étaient aussi rares que peu intimes.

Ne rejetons pas la faute sur l'état de démoralisation profonde de la société, puisque nous voyons par exemple ce que, sur des paroisses déjà déchristianisées, a pu opérer la présence de prêtres judicieux, actifs, dévoués, capables, mais par-dessus tout, amants de l'Eucharistie. En dépit de tous les efforts des ministres de Satan, *facti diabolo terribiles*, puisant la force au foyer de la force, dans le brasier du tabernacle, ces prêtres, malheureusement rares, ont su tremper des armes invincibles que les démons conjurés ont été impuissans à briser.

L'oraison mentale pour eux n'est plus un vain mot. Ils sont dès lors capables de comprendre ces paroles de saint François d'Assise : L'oraison, c'est la source de la grâce. La prédication, c'est le canal qui distribue les grâces que nous avons reçues du ciel. Les ministres de la parole de Dieu sont choisis du Grand Roi pour porter aux peuples ce qu'ils auront appris et recueilli eux-mêmes de sa bouche, surtout près du Tabernacle.

Le grand motif d'espérer est de voir actuellement cette génération d'hommes d'œuvres qui ne se contentent plus de promouvoir des communions de parades, mais savent faciliter l'éclosion d'âmes de vrais communiants.

L'Association des Prêtres-Adorateurs Moyen de Sanctification.

(suite)

Première fin de l'Association.

Former des "adorateurs en esprit et en vérité."

Le premier but de l'Association est de former « des adorateurs en esprit et en vérité ». N'est-ce pas là en effet le plus ardent désir de Notre Seigneur. ?

C'est pour cela qu'il est descendu sur la terre et qu'il demeure au Très Saint Sacrement. Il le disait lui-même à la Samaritaine: *Venit hora et nunc est, quando veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu et veritate. Nam et Pater tales querit qui adorent eum.* (Joan., IV, 23.) Mais qui donc ici doit occuper le premier rang, sinon le prêtre? N'a-t-il pas été choisi de préférence par le divin Maître: *Ego elegi vos?* — Choisi: et dans quel but, sinon pour le représenter sur la terre, pour être son prolongement, avoir par conséquent les mêmes intentions que Lui, épouser les mêmes idées, poursuivre les mêmes fins? Or le Christ a été l'adorateur par excellence de son Père: ainsi le prêtre doit-t-il être parfait adorateur. De plus le Christ s'est fait une joie et a passé sa vie à chercher des adorateurs à Dieu; de même encore le Prêtre devra s'employer à chercher et à amener au Christ de vrais adorateurs.

Le désir de Notre Seigneur n'a point pris fin avec sa vie terrestre: il continue de brûler son Cœur au Très Saint Sacrement. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à se rappeler les deux premières révélations du Sacré-Cœur à la Bienheureuse Marguerite-Marie. C'est au Saint Sacrement qu'il se révèle, vers son Eucharistie qu'il veut concentrer l'attention du monde entier; et alors il déchire les voiles eucharistiques pour manifester son divin Cœur le dévoilant à sa servante comme une fournaise ardente dont il ne peut plus contenir les flammes. Et que lui dit-il alors? « J'ai une soif ardente d'être honoré et d'être aimé des hommes au Très Saint Sacrement, et je ne trouve presque personne qui s'efforce selon mon désir de me désaltérer en usant envers moi de quelque retour. » Et comme

moyen d'étancher cette soif dévorante, le Sacré-Cœur indique à la Bienheureuse, avec la Communion fréquente, la pratique de l'Heure Sainte.

Mais qui donc doit être sensible à ces désirs du Cœur de Jésus, sinon en tout premier lieu le prêtre ? C'est lui qui consacre l'Eucharistie, lui qui la donne aux fidèles, lui qui est officiellement chargé d'interpréter au monde les désirs du divin Cœur : mais pour le faire en toute sincérité, comment le pourra-t-il, s'il n'a commencé lui-même par honorer et servir le Très Saint Sacrement ?

Au milieu du siècle dernier, Marie à son tour s'est faite l'interprète du Cœur de son Fils en disant au Vén. Père Eymard « Tous les mystères de mon Fils ont un corps religieux qui les honore ; l'Eucharistie seule n'en a pas : il en faut un ! » Et le Père Eymard répond en fondant la congrégation du Très Saint Sacrement, assignant à sa société comme raison suprême « de donner à Notre Seigneur Jésus-Christ vraiment présent et toujours demeurant dans le Sacrement pour l'amour des hommes, de vrais et perpétuels adorateurs et des propagateurs de sa gloire eucharistique, afin que Jésus-Christ soit adoré socialement dans le monde entier. » — Mais comment établir ce règne social du Christ eucharistique, sinon par le prêtre tout d'abord ? N'est-ce pas lui qui, en vertu de son sacerdoce, a été établi pour être à la tête du peuple de Dieu : *Sacerdotem oportet præesse* ? Dès lors n'est-ce pas lui qui doit orienter les âmes vers l'Eucharistie ?

On le voit donc, c'est « répondre à un des vœux les plus ardents du Cœur Sacré de Notre Seigneur Jésus-Christ au Très Saint Sacrement », que de rapprocher de plus en plus le prêtre de l'Eucharistie.

Or, pour lui faire atteindre ce but si éminent et en même temps si désirable, l'Association des Prêtres Adorateurs lui fournit un double moyen, dont l'un est la conséquence de l'autre : multiplier et prolonger ses visites au Très Saint Sacrement, et le faire vivre de l'Eucharistie pour le sanctifier par elle ; c'est alors que le prêtre sera dans toute la force de l'expression « adorateur en esprit et en vérité ».

(A suivre.)

SOMMAIRE

Nouvelles adhésions épiscopales au Congrès, 99. — La Dévotion au Cœur eucharistique de Jésus: deux décrets de la Sacrée Congrégation des Rites, 105. — Sujet d'adoration: La Sainte Messe, son Excellence, sa place dans la vie du prêtre, 113. — *Triduum eucharistique*, Deuxième Instruction: le Don de la Communion, 119. — La Vie intérieure par l'Eucharistie et la Fécondité de l'Apostolat, 123. — L'Association des Prêtres-Adorateurs: Moyen de sanctification (*suite*), 129.

MESSE ANNUELLE

Pour les Associés défunts.

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de 1300 à 1700 de vouloir bien célébrer durant le mois la messe prescrite pour les Associés défunts.

(Messe privilégiée par Rescrit du 8 février 1905).

DEFUNTS

Mgr Hercule Baril, Vicaire général du diocèse des Trois-Rivières, membre de l'Association depuis Mai 1892.

Mr l'abbé P. Cloutier, du diocèse des Trois-Rivières, membre de l'Association depuis Novembre 1909.

R. I. P.

✠ *L'Ame de tout Apostolat*, par Dom J.-B. CHAUTARD, ✠

abbé de Sept-Fons, 3e édition entièrement refondue et considérablement augmentée. 12e mille. — Vol. in-16 de iv-202 pages. —

Nous sommes à une époque où l'apostolat catholique manifeste son activité par des *œuvres* innombrables. Rien de plus urgent que de dire, que de *crier* à tous les hommes d'œuvre qu'ils ne peuvent rien sans le Christ Jésus et que «*l'âme de tout apostolat*» est la «*vie intérieure*». Le prêtre sera tout aussi impuissant au patronage, à l'école, au cercle d'études, qu'il le serait à l'autel, s'il s'avisait de consacrer en son nom propre au lieu de le faire au nom de Jésus-Christ, seul Pontife éternel.

PRIX: - - - - 35cts, franco: 40cts.

EN VENTE A NOS BUREAUX

✠ 368 Ave Mont-Royal, Est,

Montréal. ✠

NOTICE

— SUR —

L'Association des Prêtres-Adorateurs

1. Obligations.

1. Faire, chaque semaine, une heure continue d'adoration devant le Très Saint Sacrement exposé ou renfermé dans le Tabernacle.

De préférence, la faire avec ses paroissiens à jour et à heure fixes. Dans ce cas, on peut faire l'exposition privée, c'est-à-dire ouvrir le Tabernacle et terminer par la Bénédiction.

2. Envoyer régulièrement, au siège de l'Œuvre, le *billet mensuel* avec indication des heures faites durant le mois.

3. Célébrer une messe, chaque année, pour les associées défunts. Cette messe est privilégiée.

2. Avantages principaux.

1. Une indulgence plénière pour toute heure d'adoration, à quelque jour qu'on la fasse, en y priant un peu aux intentions du Souverain Pontife.

2. Les très nombreuses indulgences plénières et partielles dites de la *Station du Saint Sacrement*, pour une simple visite au Saint Sacrement, en récitant six *Pater*, *Ave* et *Gloria*.

3. Commencer *Matines* et *Laudes* tous les jours, à partir de 1 heure de l'après-midi.

4. Faculté de recevoir du *Tiers-Ordre Franciscain* et de donner aux tertiaires réunis en commun l'Absolution générale, *communi formula*.

5. Faculté d'attacher aux chapelets l'indulgence des *Croisiers* par un simple signe de croix.

Ligue Sacerdotale Eucharistique

BUT: Promouvoir la Communion fréquente et quotidienne, parmi les fidèles, selon le Décret du 16 Déc. 1905.

CONDITIONS: 1. Être inscrit dans la Ligue. — 2. S'efforcer, dans toute la mesure possible, par les moyens dont on dispose, de propager la pratique de la communion fréquente.

AVANTAGES: Les membres de la Ligue peuvent:

1. Jouir de l'*Autel privilégié* personnel trois fois la semaine.

2. Gagner une indulgence plénière à toutes les fêtes primaires des Mystères de la foi, de la Très Sainte Vierge et des Saints Apôtres.

3. De plus, une indulgence de 300 jours pour chaque œuvre qu'ils feront conformément au but de la Ligue Sacerdotale.

4. Après une retraite de 3 jours, ils pourront donner au peuple la *Bénédictio Papale*, à condition que ces exercices soient dirigés vers une connaissance plus grande et une fréquentation plus assidue de l'Eucharistie.

5. Ils peuvent faire gagner, une fois par semaine une *indulgence plénière à ceux de leurs pénitents* qui ont coutume de communier tous les jours ou presque tous les jours, (c. à. d. au moins 5 fois la semaine.) Cette concession peut être faite pour plusieurs semaines à la fois.

6. Appliquer aux chapelets les indulgences dites des «*Pères Croisiers*» par un simple signe de croix.

(Pour user de ce dernier pouvoir, les prêtres inscrits seulement dans la Ligue doivent avoir le *visa* de leur Evêque.)